

[8 octobre](#)

## [Le Président Robinson déclare à l'Assemblée générale qu'une commission des réclamations devrait être établie pour les victimes](#)

Lors de la présentation du 16ème Rapport annuel du Tribunal à l'Assemblée générale de l'ONU, le Président Patrick Robinson a soulevé la question de l'indemnisation des victimes de crimes commis en ex-Yougoslavie. Cette indemnisation serait un moyen de compléter les efforts fournis par le Tribunal dans le but principal de restaurer une paix pérenne et la stabilité dans la région. En faisant appel à l'Assemblée pour qu'elle soutienne la création d'une commission des réclamations, le Président Robinson a déclaré : "Je dois admettre que la communauté internationale a bel et bien oubliées les victimes pour ce qui est de leur droit à réparation. Actuellement, il n'existe aucun mécanisme efficace permettant d'indemniser les victimes pour les dommages qu'elles ont subis alors que le droit à réparation est solidement ancré dans le droit international." Il a ajouté que " pour que justice soit faite, il faut non seulement punir les auteurs des crimes, mais aussi redonner aux victimes leur dignité en veillant à ce qu'elles aient les moyens matériels de reconstruire leur vie."

Dans son allocution, le Président a aussi informé les États membres des accomplissements du Tribunal au cours de l'année passée et les défis auxquels il doit faire face pour achever avec succès son mandat : "le Tribunal reste fermement déterminé à respecter la stratégie d'achèvement de ses travaux," a déclaré le Président Robinson, soulignant que 2010 devrait voir la fin des procès en première instance, à l'exception de trois d'entre eux qui devraient se terminer début 2011 et du dernier, celui de Radovan Karadžić, qui devrait s'achever début 2012. Toutes les affaires portées en appel devraient être définitivement closes à la mi-2013.

S'agissant des deux accusés encore en fuite, Ratko Mladić et Goran Hadžić, le Président a prié instamment les États Membres de faire tout leur possible pour s'assurer qu'ils soient appréhendés et traduits devant le Tribunal avant que celui-ci n'achève son mandat, affirmant : "s'ils ne sont pas traduits en justice, cela entachera la contribution historique que les Nations Unies ont apportée au rétablissement de la paix en ex-Yougoslavie."

Finalement, le Président a invité les États membres à prendre davantage de mesures afin de permettre de retenir son personnel qualifié, ce qui est essentiel au bon achèvement de ses travaux.

*Le texte intégral de l'allocution du Président est disponible sur le site Internet du TPIY (en anglais).*

[30 septembre](#)

**Visite au Tribunal d'enquêteurs serbes spécialisés en crimes de guerre**

Un groupe d'enquêteurs spécialisés en matière de crimes de guerre du Ministère de l'Intérieur de la République de Serbie a effectué une visite de deux jours au Tribunal.

*La visite a été organisée par la Mission de l'OSCE en Serbie, coordonnée par le Programme de sensibilisation du Tribunal et s'est axée sur le partage de connaissance en ce qui concerne la gestion des installations pénitentiaires et les pratiques afférentes, ainsi que sur les méthodes de travail en matière d'analyse technique et d'enquête.*

[1 octobre](#)

**Visite de représentants des antennes locales du Programme de sensibilisation**

Quatre assistants du Programme de sensibilisation de la Région ont fait une visite de deux jours à La Haye. Ernesa Begić (Sarajevo), Goran Georgijev (Belgrade), Klara Dokmanović (Zagreb) et Blerim Halimi (Pristina) ont passé la journée du 1<sup>er</sup> octobre au TPIY et ont rencontré, le lendemain, le Greffier, John Hocking et d'autres collègues du TPIY. Ils ont assisté à des briefings portant sur les nombreux changements qui ont lieu au Tribunal en vue de l'achèvement de son mandat.

*La visite avait pour but de renforcer la cohésion de l'équipe du Programme de sensibilisation, au moment où les questions touchant au legs du Tribunal prennent une importance particulière.*

[6 octobre](#)

**Suspension de la liberté provisoire de Lahim Brahimaj**

La Chambre d'appel a ordonné à Lahim Brahimaj "de regagner le Quartier pénitentiaire pour la durée de l'audience d'appel" dans l'Affaire Haradinaj et consorts, qui doit se tenir le 28 octobre.

*Le 3 avril 2008, la Chambre de première instance I a acquitté Ramush Haradinaj et Idriz Balaj de toutes les charges de crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis au Kosovo entre mars et septembre 1998. À l'époque Haradinaj était l'un des plus hauts dirigeants de l'UÇK dans le secteur de Dukagjin (nord-ouest du Kosovo) et Balaj était le commandant de l'Unité spéciale des Aigles Noirs dans l'UÇK. Après le jugement, ils ont été mis en liberté. Aussi acquitté de crimes contre l'humanité, le troisième accusé dans l'affaire, Lahi Brahimaj, a par contre été reconnu coupable par la Chambre de première instance de crimes de guerre (traitement cruel et torture) commis contre deux personnes au quartier général de l'Armée de Libération du Kosovo (UÇK) à Jablanica/Jabllanicë. Il a été condamné à six années d'emprisonnement. Le 25 mai 2009, L. Brahimaj a été mise en liberté provisoire dans l'attente de l'audience d'appel.*

[6 octobre](#)

**Le procès Karadžić commencera le 21 octobre au plus tôt**

Selon la déclaration du Juge Kwon à l'ouverture de la conférence préalable au procès, qui s'est tenue ce jour : "la Chambre avait précédemment décidé que le procès commencerait le lundi 19 octobre 2009, mais Radovan Karadžić a demandé l'autorisation de faire appel de cette décision, et nous la lui avons accordée. La Chambre d'appel se penche actuellement sur la question et se prononcera en temps utile. Si la Chambre d'appel ne s'est pas décidée avant le 14 octobre, la Chambre de première instance devra envisager de suspendre le début du procès jusqu'au moment où la Chambre d'appel rendra son arrêt. Cependant, nous devons continuer à travailler en partant du principe que le procès commencera à la date fixée. Je souhaite vous informer, cependant, que pour des raisons administratives la Chambre de première instance a l'intention de commencer le procès le mercredi 21 octobre, plutôt que le 19 ; le procès se tiendra cette semaine pendant deux jours, dans les matinées des 21 et 22 octobre."

[23 septembre](#)

**Le Tribunal appelle les autorités politiques de Bosnie-Herzégovine à reconsidérer leur décision de ne pas prolonger le mandat des juges et des procureurs internationaux de la Cour d'Etat**

Lors du point de presse hebdomadaire, la porte-parole de Tribunal, Nerma Jelačić, a annoncé que "le Tribunal tient à exprimer sa déception au regard de la décision de la Chambre des Peuples de Bosnie-Herzégovine de ne pas prolonger les mandats des juges et des procureurs internationaux travaillant au sein de la Cour d'Etat. C'est une décision grave et elle doit être prise au sérieux. Le Tribunal reconnaît qu'il faudra prochainement que la Cour d'Etat soit seulement composée de personnels nationaux. Mais ce moment n'est pas encore arrivé. La mise en place d'une Cour en Bosnie-Herzégovine a été reconnue comme une avancée historique pour apaiser les séquelles de la guerre dans la région et le Tribunal a montré la confiance qu'il porte en cette institution en lui déferant un grand nombre de ses affaires conformément à la Règle 11bis. Le rôle des juges et des procureurs internationaux est crucial dans le processus en cours, qui vise à renforcer les capacités judiciaires de la Bosnie-Herzégovine pour traiter des affaires complexes d'infractions au droit international humanitaire. Le Tribunal invite les représentants politiques de Bosnie-Herzégovine à reconsidérer leur choix et ne pas faire échec aux progrès faits jusqu'à présent dans le renforcement de l'état de Droit. Le Tribunal demande aussi à la communauté internationale de continuer de soutenir les autorités judiciaires locales dans leur combat contre l'impunité."

**CALENDRIER DES AUDIENCES 12 OCTOBRE – 23 OCTOBRE**

**LUNDI 12 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

**MARDI 13 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

### **MERCREDI 14 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

### **JEUDI 15 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

### **VENDREDI 16 OCTOBRE**

Salle d'audience I Pas d'audience  
Salle d'audience II Pas d'audience  
Salle d'audience III Pas d'audience

### **LUNDI 19 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 16:15, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès  
Salle d'audience III 10:00 – 13:30, **Karadžić**, Réunion de préparation du procès (huit clos)

### **MARDI 20 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 16:15, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès  
16:30 – 19:00, **Šešelj**, Réunion administrative  
Salle d'audience III Pas d'audience

### **MERCREDI 21 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 16:15, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III Pas d'audience

### **JEUDI 22 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 10:00 – 12:00, **Tolimir**, Conférence de mise en état

### **VENDREDI 23 OCTOBRE**

Jour férié de l'ONU

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

***Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal***

---

## LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 120 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 120 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 60 condamnées (deux sont en attente de transfert pour purger leur peine, 29 sont en cours d'exécution de peine, 27 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 41 accusés : quatorze sont en appel, 23 sont en procès, et deux en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 30 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

---

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.  
Greffier: John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, [chartier.icty@un.org](mailto:chartier.icty@un.org)

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, [beston@un.org](mailto:beston@un.org)

*Nicolas Escot a aussi collaboré à ce numéro de la lettre d'information du TPIY.*

*Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands*

[www.un.org/icty](http://www.un.org/icty)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.